

eCH-0021 — Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes

Titre	Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes
Code	eCH-0021
Type	Norme (Major Change)
Stade	Défini
Version	7.0
Statut	Remplacé
Validation	2015-02-25
Date de publication	2015-03-18
Remplace	6.0
Langues	Allemand (original) et français (traduction)
Annexes	Schéma XML: eCH-0021-7-0.xsd
Auteur(s)	Groupe spécialisé Système d'annonces Thomas Steimer, Office fédéral de la justice, thomas.steimer@bj.admin.ch Martin Stingelin, Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Editeur / distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme, qui vient compléter la norme eCH-0011, définit le format d'échange pour les données complémentaires qui sont répertoriées et éventuellement échangées par voie électronique dans les registres des habitants. Il est notamment question des rapports d'une personne à l'égard d'autres personnes de référence (conjoint(e), parents etc.).

Sommaire

1	Statut du document	5
2	Introduction	6
2.1	Domaine d'application.....	6
2.2	Délimitation.....	6
2.3	Conventions.....	7
3	Modèle de données	7
4	Spécifications	9
4.1	personAddon - Données complémentaires relatives aux personnes.....	9
4.1.1	personidentification – Identificateurs des personnes	10
4.1.2	personAdditionalDataType – Renseignements complémentaires sur les personnes	11
4.1.3	politicalRightData – Droits politiques	11
4.1.4	birthAddonDataType – Renseignements complémentaires sur la naissance..	12
4.1.4.1	nameOfFather – Nom du père	12
4.1.4.2	nameOfMother – Nom de la mère.....	13
4.1.4.2.1	Justificatif officiel du nom des parents – officialProofOfNameOfParentsYesNo.....	13
4.1.5	lockData – Mentions de blocage.....	13
4.1.5.1	dataLock – Blocage des données	14
4.1.5.2	paperLock – Blocage des documents	14
4.1.6	placeOfOriginAddon – Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine	14
4.1.6.1	Date d'acquisition – naturalizationDate	15
4.1.6.2	Date de libération –expatriationDate	15
4.1.7	jobData – Renseignements sur l'activité professionnelle	15
4.1.7.1	kindOfEmployment – Statut professionnel	15
4.1.7.2	jobTitle – Désignation de l'activité professionnelle	16
4.1.7.3	occupationData – Renseignements sur l'employeur.....	16
4.1.7.3.1	uidStructureType – Structure de l'IDE	16
4.1.7.3.2	employer – Employeur.....	17
4.1.7.3.3	placeOfWork – Lieu de travail	17

4.1.7.3.4	placeOfEmployer – Lieu de l'employeur	17
4.1.7.3.5	occupationValidFrom – Date valable à partir de pour les renseignements sur la profession et l'employeur	18
4.1.7.3.6	occupationValidTill – Date valable jusqu'à pour les renseignements sur la profession et l'employeur.....	18
4.1.8	relationshipType - Relation	18
4.1.8.1	maritalRelationship – Relation d'état civil	19
4.1.8.2	parentalRelationship – Relation parentale.....	19
4.1.8.3	guardianRelationship – Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte	19
4.1.8.3.1	guardianRelationshipId – Identificateur de la relation	20
4.1.8.4	typeOfRelationship - Type de relation	20
4.1.8.5	basedOnLaw – Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	21
4.1.8.6	basedOnLawAddOn - Articles de loi supplémentaires.....	22
4.1.8.7	care – Autorité parentale.....	23
4.1.8.8	partner - Partenaire.....	24
4.1.8.8.1	personIdentification – Personne déclarée.....	24
4.1.8.8.2	personIdentificationPartner – Partenaire déclaré.....	24
4.1.8.8.3	partnerIdOrganisation – Organisation déclarée	25
4.1.8.8.4	address – Adresse.....	25
4.1.8.8.5	relationshipValidFrom – Relation valable à partir de	25
4.1.9	armedForcesData – Renseignements sur l'obligation de service militaire	25
4.1.9.1	armedForcesService – Obligation de service militaire.....	26
4.1.9.2	armedForcesLiability - Obligation de service militaire de remplacement ...	26
4.1.9.3	armedForcesValidFrom – Renseignements sur l'obligation de service militaire valable à partir de	26
4.1.10	civilDefenseData –Renseignements sur l'obligation de service de protection civile	26
4.1.10.1	civilDefense – Obligation de service de protection civile	27
4.1.10.2	civilDefenseValidFrom - Obligation de service de protection civile valable à partir de	27
4.1.11	fireServiceData – Renseignements sur l'obligation de service de feu.....	27
4.1.11.1	fireService – Obligation de service du feu.....	27

4.1.11.2	fireServiceLiability – Obligation de service du feu de remplacement.....	28
4.1.11.3	fireServiceValidFrom – Renseignements sur l’obligation de service du feu valable à partir de	28
4.1.12	healthInsuranceData – Renseignements sur l’assurance maladie.....	28
4.1.12.1	healthInsured – Détenteur d’une assurance maladie	28
4.1.12.2	Insurance – Assurance maladie	29
4.1.12.3	healthInsuranceValidFrom –Renseignements sur l’assurance maladie valable à partir de	29
4.1.13	matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux	29
4.1.13.1	matrimonialInheritanceArrangementData - Accords matrimoniaux et/ou successoraux.....	29
4.1.13.2	matrimonialInheritanceArrangementValidFrom – Date valable à partir de Accords matrimoniaux et/ou successoraux	30
5	Compétence et mutation.....	31
6	Considérations de sécurité	31
7	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	31
8	Droits d'auteur	31
	Annexe A – Références & bibliographie.....	32
	Annexe B – Collaboration & vérification	32
	Annexe C – Abréviations	33
	Annexe D – Glossaire	33
	Annexe E – Modifications par rapport à la version 6.0.....	33
	Annexe F – Eléments	35
	Annexe G – Dépendances	36
	Annexe H – Modèle de données.....	37

1 Statut du document

Remplacé: Le document a été remplacé par une nouvelle version, plus actuelle. S'il reste possible de l'utiliser, il est toutefois recommandé d'avoir recours à la nouvelle version.

2 Introduction

2.1 Domaine d'application

La présente norme, qui vient compléter la norme eCH-0011, définit le format d'échange pour les données complémentaires qui sont gérées et éventuellement échangées par voie électronique dans les registres des habitants. Il est notamment question des rapports d'une personne à l'égard d'autres personnes de référence (conjoint(e), parents etc.). A la différence des normes eCH-0011, eCH-0006, eCH-0007, eCH-0008, eCH-0010 et eCH-0046 qui reposent sur la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), la norme eCH-0021 n'a aucun fondement relevant du droit fédéral.

Les autorités souhaitant échanger les données spécifiées dans le présent document par voie électronique doivent tenir compte des points suivants.

Toutes les données décrites dans la présente norme sont régies par la Loi fédérale sur la protection des données. Leur échange n'est donc autorisé que si les fondements légaux nécessaires existent et si les dispositions correspondantes en matière de sécurité sont respectées.

2.2 Délimitation

La présente norme ne se substitue pas aux instructions spécifiques relatives au traitement des transactions et aux annonces devant être déclenchées.

Par principe, le fait que la norme contient une caractéristique particulière ne permet pas de déduire que ce renseignement doit également être implémenté dans une application de logiciel spécifique. On tiendra compte à cet égard des directives techniques correspondantes.

La présente norme contient exclusivement des spécifications concernant les informations personnelles n'ayant pas encore été normalisées par la norme [eCH-0011].

La présente norme se contente de définir les formats de données. Elle laisse le soin à des normes supplémentaires ou à des projets concrets de mise en œuvre d'en déduire les formats d'échange complets pour les interfaces concrètes, p.ex., pour:

- l'échange d'informations entre les registres des habitants en cas d'aménagement ou de déménagement de personnes.
- l'échange d'informations entre les registres des habitants et l'Office fédéral de la statistique.
- l'échange d'informations entre les registres des habitants et d'autres systèmes, tels que ZAR, INFOSTAR etc.

2.3 Conventions

Dès lors que des spécifications d'autres normes sont prises en compte, elles sont mentionnées sous la forme [<Référence>]. Les renseignements détaillés concernant les références sont répertoriés dans l'Annexe A. Le type correspondant à chaque élément y est documenté.

3 Modèle de données

Le modèle de données décrit, en notation UML [UML], les catégories spécifiées dans cette norme ainsi que leurs dépendances logiques. Le modèle représente l'état à un moment donné. Cela ne veut bien sûr pas dire que les autorités n'ont pas à tenir l'historique des données.

Le modèle définit toutes les informations concernant les personnes, même celles qui sont définies et décrites dans les normes eCH-0044 Norme concernant les données Echange des identifications des personnes et eCH-0011 Norme concernant les données relatives aux personnes. Tous les objets sur fond blanc dans le modèle de données sont entièrement décrits dans d'autres normes. Les objets sur fond bleu respectivement les caractéristiques en découlant sont définis dans la présente norme. Pour une plus grande version du graphique – avec liste des attributs –, se reporter à l'annexe de ce document.

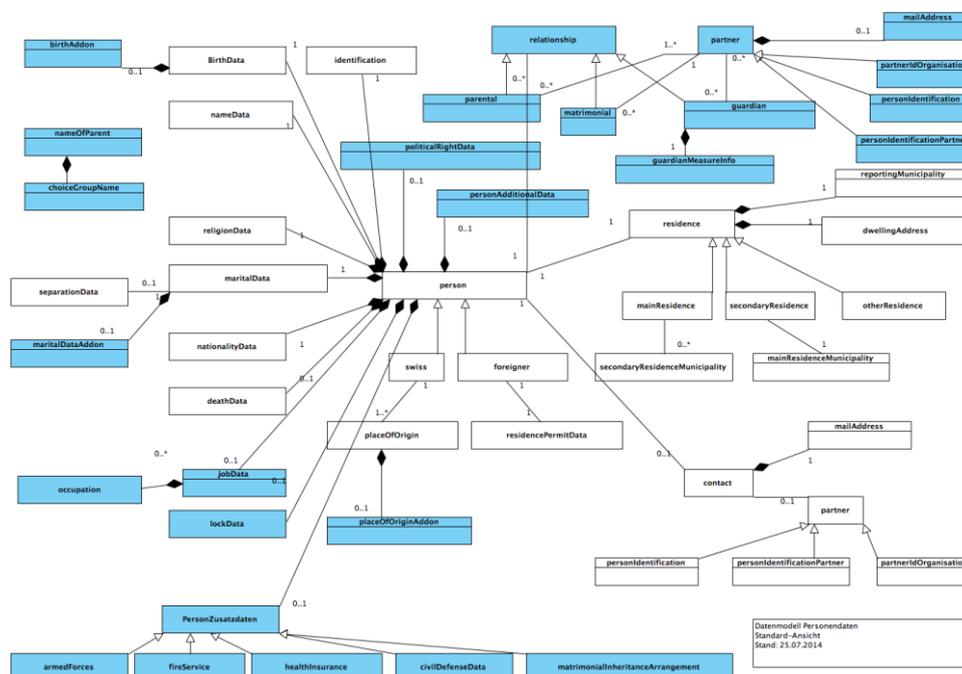


Figure 1 Modèle de données (pour une version plus grande du graphique, voir annexe H)

Selon la définition de cette norme, une personne (person) est un individu enregistré auprès des autorités suisses. Les Contrôles des habitants répertorient différents types de relation (relationship) concernant une personne ; il s'agit notamment de relations entre les conjoints, des enfants vis-à-vis de leurs parents biologiques ou adoptifs ainsi que des relations de tutelle et des

relations relatives au droit de protection de l'enfant et de l'adulte relations (exemple tutelle ou curatelle).

Une personne peut être partenaire (partner) dans plusieurs types de relation. Si les deux partenaires sont domiciliés dans la commune, ils y sont enregistrés et il est alors possible d'établir une relation directe. Ce n'est pas obligatoirement le cas, notamment dans le cas de la curatelle. Le cas échéant, on indique au lieu du nom de la personne, l'adresse à laquelle on peut la joindre.

Un partenaire est identifié soit en indiquant son numéro d'identification personnelle, soit son adresse.

Les données, qui sont définies dans eCH-0011 concernant la personne, ne sont pas suffisantes pour les services des habitants. Par conséquent, les informations suivantes sont définies en complément.

- Renseignements complémentaires sur les personnes – personAdditionalData, voir chapitre 4.1.2
- Droits politiques – politicalRightData, voir chapitre 4.1.3
- Renseignements complémentaires sur la naissance – birthAddonData, voir chapitre 4.1.4
- Mentions de blocage – lockData, voir chapitre 4.1.5
- Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine – placeOfOriginAddon, voir chapitre 4.1.6
- Renseignements sur l'activité professionnelle – jobData, voir chapitre 4.1.7
- Renseignements sur l'assurance maladie (pour l'application de la LAMal) – healthInsurance, voir chapitre 4.1.12
- Renseignements sur l'obligation de service militaire – armedForcesData, voir chapitre 4.1.9
- Renseignements sur l'obligation de service de protection civile – civilDefenseData, voir chapitre 4.1.10
- Renseignements sur l'obligation de service du feu – fireServiceData, voir chapitre 4.1.11

4 Spécifications

Les spécifications fournissent une description de la forme et des contenus des données concernées. La définition de la forme utilise la syntaxe du schéma XML [XSD]. Vous pouvez télécharger le schéma complet sur le site Web de l'eCH à l'adresse:

<http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0021/7>

4.1 personAddon - Données complémentaires relatives aux personnes

En complément des renseignements inscrits dans les registres des habitants par les contrôles des habitants selon la [eCH-0011], la présente norme définit d'autres caractéristiques concernant une personne, pouvant être, le cas échéant, transmises par voie électronique.

- Identificateurs de personne (obligatoire), eCH-0044:personIdentificationType, voir chapitre 4.1.1
- Renseignements complémentaires sur les personnes (facultatif) – personAdditionalData, voir chapitre 4.1.2
- Droits politiques (facultatif) – politicalRightData, voir chapitre 4.1.3
- Renseignements complémentaires sur la naissance (facultatif) – birthAddonData, voir chapitre 4.1.4
- Mentions de blocage (facultatif) – lockData, voir chapitre 4.1.5
- Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine (facultatif, multiple) – placeOfOriginAddon, voir chapitre 4.1.6
- Renseignements sur l'activité professionnelle (facultatif, multiple) – jobData, voir chapitre 4.1.7
- Relation d'état civil (facultatif) – maritalRelationship, voir chapitre 4.1.8.1
- Relation parentale (facultatif, multiple) – parentalRelationship, voir chapitre 4.1.8.2
- Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte (facultatif, multiple) – guardianRelationship, voir chapitre 4.1.8.3
- Renseignements sur l'obligation de service militaire (facultatif) – armedForcesData, voir chapitre 4.1.9
- Renseignements sur l'obligation de service de protection civile (facultatif) – civilDefenseData, voir chapitre 4.1.10
- Renseignements sur l'obligation de service du feu (facultatif) – fireServiceData, voir chapitre 4.1.11
- Renseignements sur l'assurance maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir chapitre 4.1.12
- Accords matrimoniaux et/ou successoraux (facultatif) - matrimonialInheritanceArrangementData, voir 4.1.13



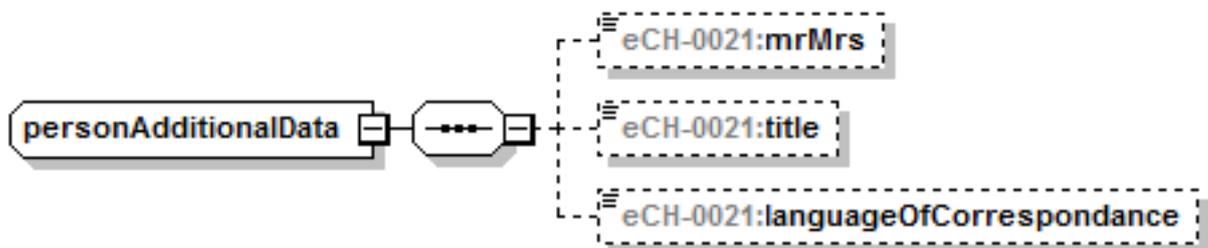
4.1.1 personidentification – Identificateurs des personnes

Identificateurs de la personne dont les données complémentaires sont répertoriées. Ils permettent d'identifier clairement la personne au sein d'un cercle de personnes défini. Le type d'identificateur permet de savoir à quel cercle de personnes l'identificateur correspond.

4.1.2 personAdditionalDataType – Renseignements complémentaires sur les personnes

Les caractéristiques suivantes concernant les noms sont définies en complément des définitions figurant dans eCH-0011.

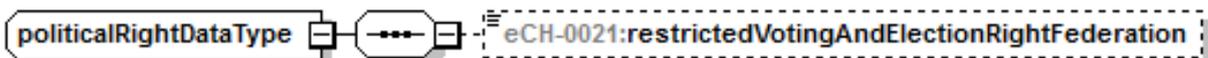
- Formule de politesse (facultatif) – mrMrs, eCH-0010:mrMrsType
- Titre (facultatif) – title, eCH-0010:titleType
- Langue de correspondance (facultatif) – languageOfCorrespondance, eCH-0011:languageType



4.1.3 politicalRightData – Droits politiques

Les définitions de la norme eCH-0011 sur les droits politiques sont mises à disposition en tant que bloc indépendant. Une telle mesure favorise l'extensibilité et la flexibilité d'utilisation pour les annonces d'événement. Pour une description spécifique, voir eCH-0011.

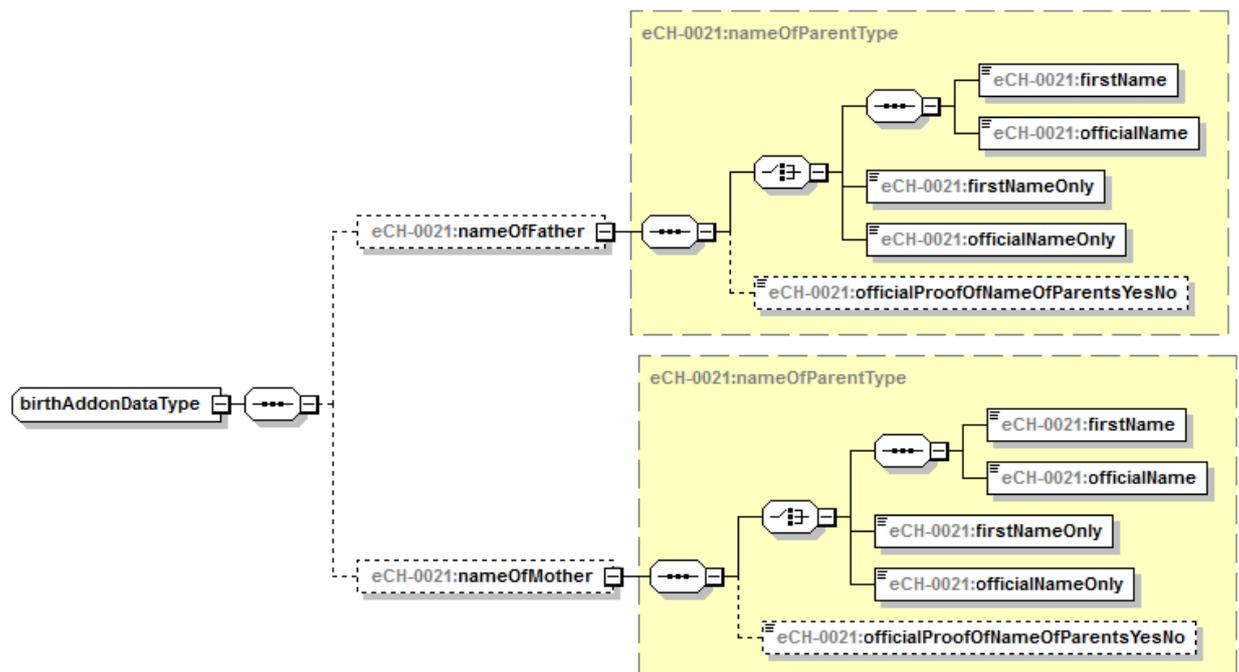
- Restriction du droit de vote au niveau fédéral (facultatif) – `restrictedVotingAndElectionRightFederation`, `xs:boolean`



4.1.4 birthAddonDataType – Renseignements complémentaires sur la naissance

Les caractéristiques suivantes concernant la naissance sont définies en complément des définitions figurant dans eCH-0011.

- Nom du père (facultatif) – nameOfParent, voir chapitre 4.1.4.1
- Nom de la mère (facultatif) – nameOfParent, voir chapitre 4.1.4.2



4.1.4.1 nameOfFather – Nom du père

Nom et prénom du père. Il est possible de ne livrer également que le prénom respectivement le nom de famille. Motif: les personnes originaires d'Extrême-Orient ne disposent pas toutes de noms de famille au sens où nous l'entendons.

Format d'échange:

eCH-0021:nameOfParentType

4.1.4.2 nameOfMother – Nom de la mère

Nom et prénom de la mère. Il est possible de ne livrer également que le prénom respectivement le nom de famille. Motif: les personnes originaires d'Extrême-Orient ne disposent pas toutes de noms de famille au sens où nous l'entendons.

Format d'échange:

eCH-0021:nameOfParentType

4.1.4.2.1 Justificatif officiel du nom des parents – officialProofOfNameOfParentsYesNo

Indique si les renseignements sur le nom des parents ont été saisis (oui) ou pas (non) sur la base d'un document officiel.

True = oui

False = non

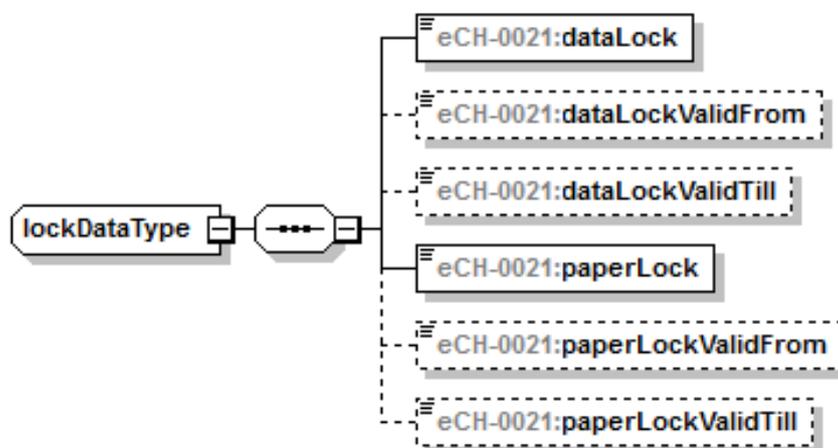
Format d'échange:

xs:boolean

4.1.5 lockData – Mentions de blocage

Les caractéristiques suivantes sont inscrites concernant les mentions de blocage:

- Blocage des données (obligatoire) – dataLock, voir chapitre 4.1.5.1
- Blocage des données valable à partir de (facultatif) – dataLockValidFrom, xs:date
- Blocage des données valable jusqu'à (facultatif) – dataLockValidTill, xs:date
- Blocage des documents (obligatoire) – paperLock, voir chapitre 4.1.5.2
- Blocage des documents valable à partir de (facultatif) – paperLockValidFrom, xs:date
- Blocage des documents valable jusqu'à (facultatif) – paperLockValidTill, xs:date



4.1.5.1 dataLock – Blocage des données

En principe, le blocage des données, si appliqué, doit être signalé aux destinataires par les annonces d'événement.

0 = Pas de blocage appliqué

1 = Blocage de l'adresse appliqué

Le blocage de l'adresse a pour but d'empêcher la divulgation systématique des adresses, p.ex., déréférencements autorisés à des fins d'intérêt général ou idéelles ou pour des partis politiques. Les renseignements détaillés ne sont pas concernés par ce blocage.

2 = Blocage des renseignements appliqué

Le blocage des renseignements interdit toute divulgation de renseignements concernant les données personnelles, y compris l'adresse ; il s'applique également aux déréférencements conformément à la valeur 1. En cas d'appel de la personne concernée, un message d'avertissement doit être délivré par le système. Dans des cas exceptionnels, le Contrôle des habitants décide, de sa propre autorité, de la divulgation ou de la non-divulgation des données. Le blocage des renseignements s'applique également aux systèmes connectés. Il doit être transmis avec le flux de mutation.

En cas de déménagement, le blocage des renseignements reste valide et s'applique dans le même temps à l'adresse de déménagement.

Format d'échange:

eCH-0021:dataLockType

4.1.5.2 paperLock – Blocage des documents

Le tribunal notifie l'ensemble des services impliqués de la situation.

0 = Pas de blocage appliqué

1 = Blocage des documents appliqué

Format d'échange:

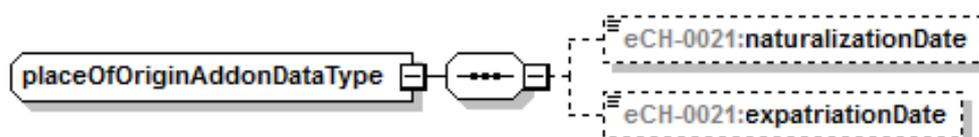
eCH-0021:paperLockType

4.1.6 placeOfOriginAddon – Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine

Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine.

Les renseignements complémentaires contiennent les informations suivantes

- Date d'acquisition (facultatif) – naturalizationDate, voir chapitre 4.1.6.1
- Date de libération (facultatif) – expatriationDate, voir chapitre 4.1.6.2



4.1.6.1 Date d'acquisition – naturalizationDate

Date à laquelle le lieu d'origine a été acquis.

Format d'échange:

xs:date

4.1.6.2 Date de libération –expatriationDate

Date à laquelle la libération du droit de cité a eu lieu.

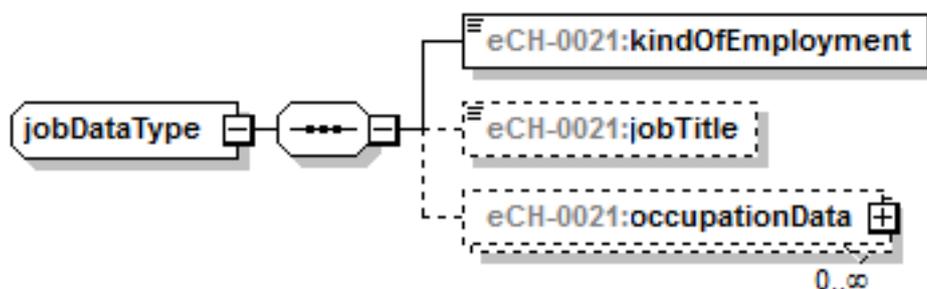
Format d'échange:

xs:date

4.1.7 jobData – Renseignements sur l'activité professionnelle

Les renseignements sur l'activité professionnelle se composent des caractéristiques suivantes.

- Statut professionnel (obligatoire) – kindOfEmployment, voir chapitre 4.1.7.1
- Désignation de l'activité professionnelle (facultatif) – jobTitle, voir chapitre 4.1.7.2
- Renseignements concernant l'employeur (facultatif, multiple) – occupation, voir chapitre 4.1.7.3



4.1.7.1 kindOfEmployment – Statut professionnel

Statut professionnel.

- 0= sans emploi
- 1= indépendant
- 2= employé à titre dépendant
- 3= rentier AVS/AI
- 4= inactif (ex. «femme au foyer», «au foyer», «étudiant»)

Important: les services de contrôle des habitants ne peuvent garantir l'actualité et l'exactitude des renseignements concernant le statut professionnel dans le registre des habitants. Les différents utilisateurs de ces données sont responsables du contrôle de la vérification.

Format d'échange:

xs:string(1)

4.1.7.2 jobTitle – Désignation de l'activité professionnelle

Désignation de l'activité professionnelle exercée par une personne.

Format d'échange:

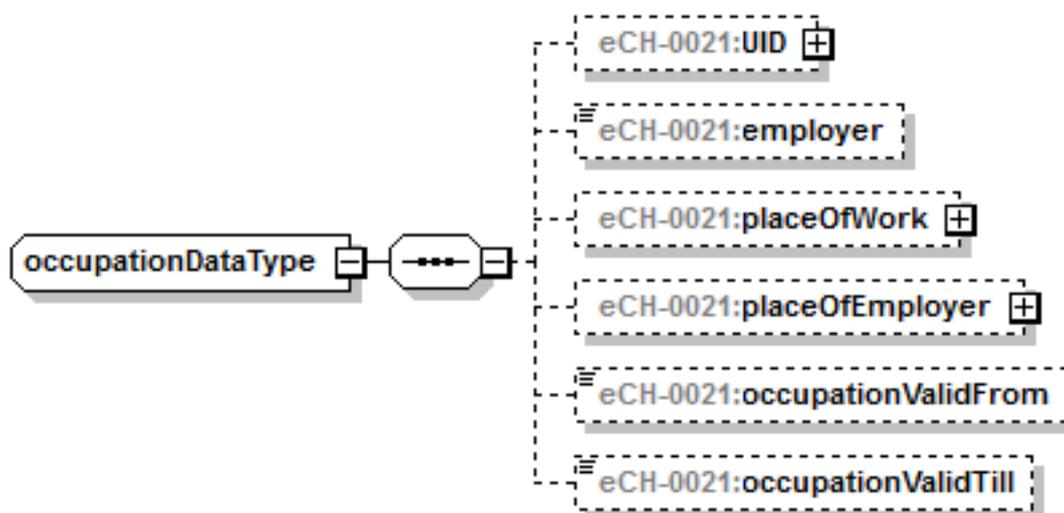
xs:token (100)

4.1.7.3 occupationData – Renseignements sur l'employeur

Les caractéristiques suivantes sont échangées concernant les renseignements sur l'employeur.

Renseignements concernant la situation professionnelle

- IDE de l'employeur (facultatif) – UID, voir chapitre 4.1.7.3.1
- Employeur (facultatif) – employer, voir chapitre 4.1.7.3.2
- Lieu de travail (facultatif) – placeOfWork, voir chapitre 4.1.7.3.3
- Lieu de l'employeur (facultatif) – placeOfEmployer, voir chapitre 4.1.7.3.4
- Date valable à partir de (facultatif) – occupationValidFrom, voir chapitre 4.1.7.3.5
- Date valable jusqu'à (facultatif) – occupationValidTill, voir chapitre 4.1.7.3.6



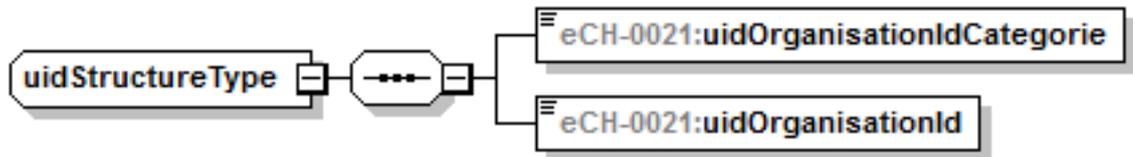
4.1.7.3.1 uidStructureType – Structure de l'IDE

L'IDE est un identificateur des entreprises, qui est utilisé pour le contact entre l'entreprise et les autorités (B2G) et le contact et l'échange de données (relatives à l'entreprise) des services administratifs (G2G). Il s'agit d'un identificateur d'entreprise désigné qui se compose de:

- Catégorie de l'ID de l'entreprise de l'UID (obligatoire) – uidOrganisationIdCategory, voir chapitre 4.1.7.3.1.1

- **uidOrganisationId**: (obligatoire)
la valeur effective, qui désigne une entreprise particulière.

Se reporter à la norme eCH-0097 pour des renseignements complémentaires.



4.1.7.3.1.1 uidOrganisationIdCategory – Catégorie de l'ID de l'entreprise der UID

La catégorie de l'ID de l'entreprise est un préfixe pour la partie numérique de l'IDE, qui indique s'il s'agit d'une entreprise ou d'une unité administrative au sens de la loi sur l'IDE.

- «CHE» est utilisé comme préfixe pour désigner les entreprises selon la loi sur l'IDE,
- «ADM» est utilisé comme préfixe pour désigner les unités administratives selon la loi sur l'IDE.

Format d'échange:

xs:string (3)

4.1.7.3.1.2 uidOrganisationId – Id d'organisation de l'UID

La partie numérique de l'IDE comprend neuf caractères/chiffres au total. Le dernier chiffre est un chiffre de contrôle.

Format d'échange:

xs:nonNegativeInteger

4.1.7.3.2 employer – Employeur

Nom de l'employeur.

Format d'échange:

xs:token (100)

4.1.7.3.3 placeOfWork – Lieu de travail

Lieu où l'activité professionnelle est exercée la majeure partie du temps.

Format d'échange:

eCH-0010:addressInformationType

4.1.7.3.4 placeOfEmployer – Lieu de l'employeur

Siège respectivement domicile de l'employeur. Pour les écoliers, on indique le lieu où se trouve l'école qu'ils fréquentent.

Format d'échange:

eCH-0010:addressInformationType

4.1.7.3.5 occupationValidFrom – Date valable à partir de pour les renseignements sur la profession et l'employeur

Date à partir de laquelle les renseignements sur la profession et l'employeur sont valables.

Format d'échange:

xs:date

4.1.7.3.6 occupationValidTill – Date valable jusqu'à pour les renseignements sur la profession et l'employeur

Date jusqu'à laquelle les renseignements sur la profession et l'employeur sont valables.

Format d'échange:

xs:date

4.1.8 relationshipType - Relation

Une personne peut avoir aucune, une ou plusieurs relations.

Les caractéristiques suivantes sur les relations sont inscrites:

- Type de relation – typOfRelationship, voir chapitre 4.1.8.4
- Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte – basedOnLaw, voir chapitre 4.1.8.5
- Articles de loi supplémentaires – basedOnLawAddOn, voir chapitre 4.1.8.6
- Renseignements concernant l'autorité parentale – care, voir chapitre 4.1.8.7
- Partenaire – partner, voir chapitre 4.1.8.8
(dépend du type de relation ex. conjoint(e), tutelle etc.). Le partenaire peut être référencé sous la forme d'un identificateur de personne, ou son adresse est indiquée.
- Relation valable à partir de – relationshipValidFrom, xs:date

Les caractéristiques inscrites concernant les relations qui sont échangées, dépendent du type de relation. On distingue entre les types de relation suivants.

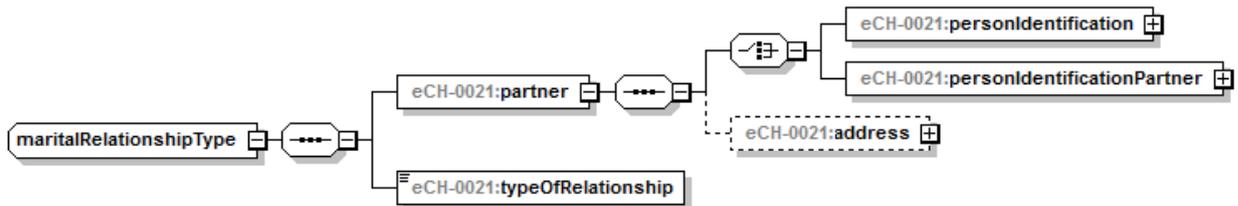
- Relation d'état civil – maritalRelationship, voir chapitre 4.1.8.1
- Relation parentale – parentalRelationship, voir chapitre 4.1.8.2
- Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte – guardianRelationship, voir chapitre 4.1.8.3

4.1.8.1 maritalRelationship – Relation d'état civil

Relation avec le conjoint respectivement le partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré.

Les caractéristiques suivantes sont échangées.

- Partenaire de la relation (obligatoire) – partner, voir chapitre 4.1.8.8
- Type de relation (obligatoire) – typeOfRelationship, voir chapitre 4.1.8.4
seules les valeurs 1 et 2 sont autorisées

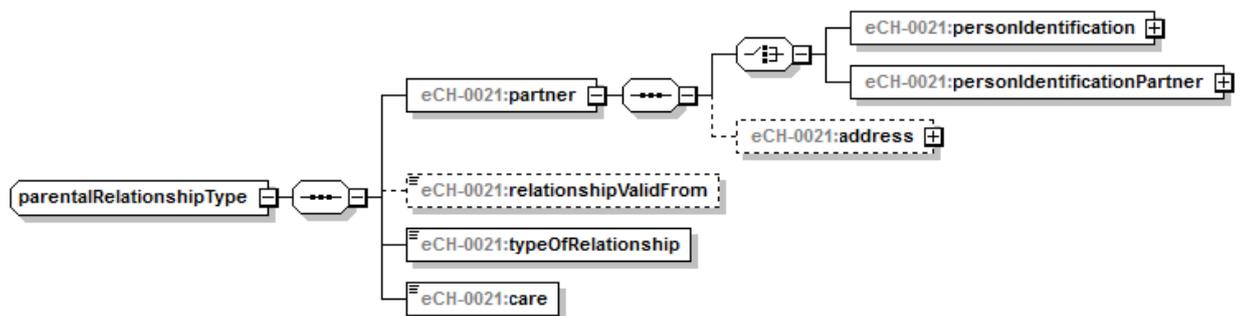


4.1.8.2 parentalRelationship – Relation parentale

Relation avec les parents respectivement les parents adoptifs.

Les caractéristiques suivantes sont échangées.

- Partenaire de la relation (obligatoire) – partner, voir chapitre 4.1.8.8
- Relation valable à partir de (facultatif) - relationshipValidFrom, xs:date
- Type de relation (obligatoire) – typeOfRelationship, voir chapitre 4.1.8.4
seules les valeurs 3,4,5 et 6 sont autorisées
- Autorité parentale (obligatoire) – care, voir chapitre 4.1.8.7



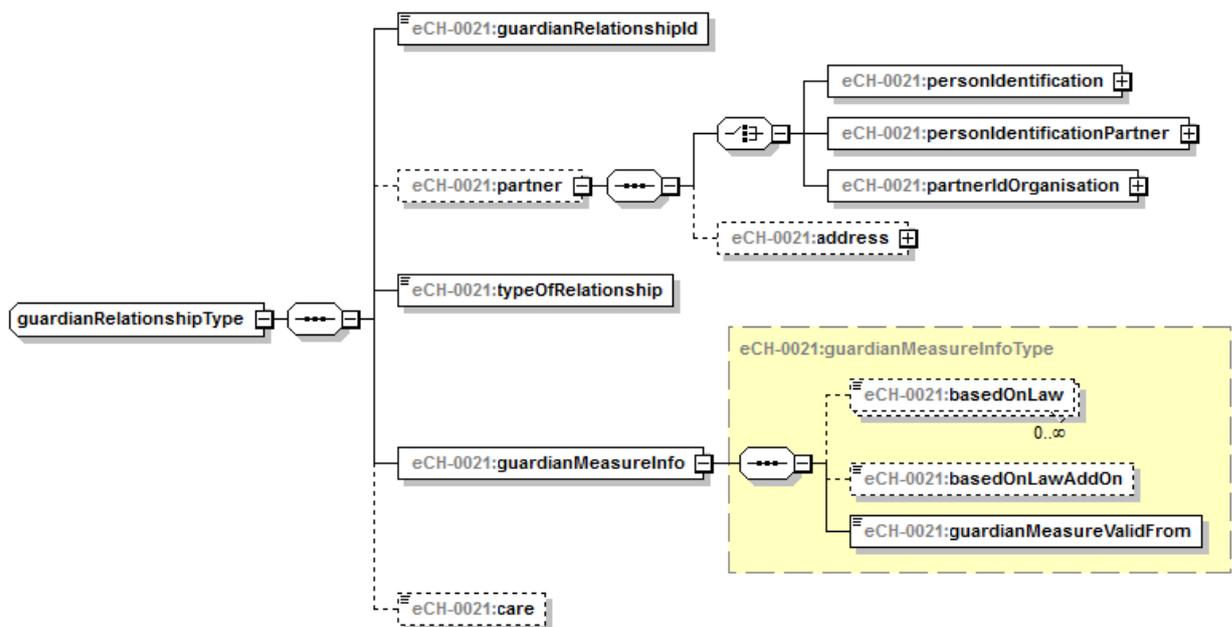
4.1.8.3 guardianRelationship – Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte

Relation dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA).

Les caractéristiques suivantes sont échangées.

- Identificateur de la relation (obligatoire) – guardianRelationshipId, voir chapitre 4.1.8.3.1
- Partenaire de la relation (facultatif) – partner, voir chapitre 4.1.8.8
- Type de relation (obligatoire) – typeOfRelationship, voir chapitre 4.1.8.4
seules les valeurs 7, 8, 9 et 10 sont autorisées

- Renseignements concernant la mesure (obligatoire) - guardianMeasureInfo
 - Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (facultatif) – basedOnLaw, voir chapitre 4.1.8.5
 - Articles de loi supplémentaires (facultatif) – basedOnLawAddOn, voir chapitre 4.1.8.6
 - Mesure valable à partir de (facultatif) - guardianMeasureValidFrom, xs:date
- Autorité parentale (facultatif) – care, voir chapitre 4.1.8.7



4.1.8.3.1 guardianRelationshipId – Identificateur de la relation

Identificateur local et technique de la relation du côté de l'expéditeur de 36 signes max. L'identificateur ne doit contenir aucun signe non imprimable, aucun caractère particulier et aucun caractère de modification.

Format d'échange:
eCH-0021:guardianRelationshipIdType

4.1.8.4 typeOfRelationship - Type de relation

Indique quel est le rôle du partenaire par rapport à la personne.

- 1 = est le conjoint(e)
- 2 = est le partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré
- 3 = est la mère
- 4 = est le père
- 5 = est le père adoptif
- 6 = est la mère adoptive
- 7 = est le curateur (d'une personne placée sous curatelle)
- 8 = est le conseiller légal (d'une personne placée sous conseil légal)
- 9 = est le tuteur (d'une personne minée placée sous tutelle)

10 = est le mandataire pour cause d'inaptitude (de la personne)

Attention: à compter du 1.1.2013, il n'existe plus de «conseiller légal». Le terme «tuteur» perdurera à partir de 2013, toutefois uniquement pour les mesures de protection de l'enfance ainsi qu'au cours de la phase de transition de trois ans pour les adultes.

Format d'échange:
eCH-0021:typeOfRelationshipType

4.1.8.5 basedOnLaw – Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

S'il s'agit d'une relation à l'égard d'un tuteur ou d'un curateur (typeOfRelationship = "9"): article du CC sur lequel repose la mesure relative au droit de protection de l'enfant et de l'adulte. Les articles et paragraphes répertoriés ci-après sont autorisés comme entrées. 306, 310, 311, 312, 327-a, 363, 368, 369, 370, 371, 372, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399

Le respect des prescriptions cantonales est impératif.

Droit de protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA)

Inscription des mesures au registre des habitants (RdH)

Nouveau droit (amendement du CC Protection de l'adulte, protection des personnes et droit de l'enfant et OEC)

Entrée en vigueur 1.1.2013

Conformément au droit fédéral, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) annonce aux services des habitants uniquement les mesures, dont ils ont besoin pour leurs propres missions. Le RdH n'est plus compétent pour les annonces (transmises) de mesures et les mandataires à d'autres organismes/services. Ces derniers sont informés de manière directe et individuelle par l'APEA. Le RdH n'est pas habilité à fournir de renseignements sur les mesures et les mandataires, la compétence exclusive en revenant à l'APEA. Le droit de regard dans le registre des habitants doit être limité en conséquence.

Motif: pour des raisons de protection des données, les exigences relatives aux droits de la personnalité des personnes concernées et le secret concernant la divulgation de renseignements concernant les mesures relatives au droit de protection de l'enfant et de l'adulte sont très élevées. Les mesures sont taillées sur mesure et ne peuvent plus être interprétées de manière claire uniquement sur la base d'un article.

Conformément au droit fédéral, l'APEA annonce les mesures relatives au droit de protection de l'adulte selon les articles 398 et 363 CC à Infostar, qui à son tour en informe les services des habitants sur le lieu de résidence avec l'annonce «incapacité durable de discernement», car ceci influe sur le droit de vote et d'élection. Aucune annonce supplémentaire n'est prévue.

Il incombe aux cantons de mettre le nouveau droit en pratique. Selon l'état actuel des connaissances, différentes approches sont élaborées. Ainsi, il faut en outre tenir compte du droit cantonal.

Droit transitoire

L'article 369 du CC selon l'ancien droit (pas de droit de vote et d'élection) est automatiquement converti en l'article 398 CC selon le nouveau droit.

Le délai de transition pour la vérification par l'APEA des cas antérieurs est de 3 ans. La conversion automatique par les services des habitants d'articles de mesures selon l'ancien droit dans le RdH en un article du nouveau droit est impossible. Ces décisions sont du ressort de l'APEA. Il est recommandé, dans un premier temps, de laisser les anciennes mesures en l'état dans le RdH et d'attendre de nouvelles instructions des différentes réglementations cantonales. Dans les cas où, selon le nouveau droit, le RdH n'enregistre plus que les articles, dont il a besoin pour ses propres tâches, les anciens articles qui ne sont plus nécessaires doivent être supprimés individuellement avec le motif d'annonce «Changement de mesures de tutelle». De telles modifications ne peuvent être effectuées que sur décision de l'APEA.

Format d'échange:

eCH-0021:basedOnLawType

4.1.8.6 basedOnLawAddOn - Articles de loi supplémentaires

Cet élément facultatif a été ajouté, car il n'a pour l'heure pas été clarifié de manière définitive si dans le contexte du droit de protection de l'enfant et de l'adulte DPEA, d'autres articles viendront s'y ajouter.

Les mesures ordonnées suivantes, relatives au droit de protection de l'enfant et de l'adulte et leur abrogation sont nécessaires à l'activité du RdH et sont annoncées par l'APEA aux services des habitants:

Pour les cantons, qui adoptent une réglementation imposant l'annonce notionnelle des mesures nécessaires pour le RdH, les termes suivants en gras portant sur la relation doivent être fournis dans l'élément «basedOnLawAddon»:

- **Personne durablement incapable de discernement** (pas de droit de vote et d'élection, pas de exercices des droits civils)
Article 398 CC Curatelle de portée générale et
Article 363 CC Mandat pour cause d'inaptitude devenu valide
- **Limitation de l'exercice des droits civils** concernant la délivrance de pièces d'identité (carte d'identité/passeport)
pas de possibilité de désignation d'article précis
- **Limitation de l'exercice des droits civils** concernant le droit d'aviser l'autorité (inscription/ désinscription, délivrance de documents etc.)
pas de possibilité de désignation d'article précis

- **Mineurs sous tutelle** (l'APEA est le représentant légal)
Article 327a CC
- **Retrait de l'autorité parentale**
Article 311 et 312 CC
- **Retrait du droit de garde des père et mère**
Article 310 CC
- **Attributions et changements du droit de garde**

Pour les cantons, qui décident d'une réglementation avec inscription dans le RdH de toutes les mesures avec article du CC, les termes en gras suivants concernant la relation doivent être fournis dans l'élément «basedOnLawAddon»:

- **Curatelle d'accompagnement** (l'exercice des droits civils n'est pas limité)
Article 393 CC
- **Curatelle de représentation** (l'exercice des droits civils peut être limité)
Article 394 et 395 CC
- **Curatelle de coopération** (l'exercice des droits civils est ponctuellement limité)
Article 396 CC
- **Combinaisons de curatelles**
Article 397 CC
- **Curatelle de portée générale** (pas de droit de vote et d'élection, pas d'exercice des droits civils)
Article 398 CC
- **Validité du mandat pour cause d'incapacité** (pas de droit de vote et d'élection, pas d'exercice des droits civils)
Article 363 CC
- **Mineurs sous tutelle**
Article 327a CC
- **Retrait du droit de garde des père et mère**
Article 310 CC
- **Retrait de l'autorité parentale**
Article 311 et 312 CC
- **Mesure (ou curatelle) sans limitation de l'exercice des droits civils**
Les services habilités sont invités à demander de plus amples détails auprès de l'APEA s'ils en ont besoin.

Format d'échange:

xs:token(100)

4.1.8.7 care – Autorité parentale

Indique si les parents disposent de l'autorité parentale.

0 = pas d'autorité parentale ou reste à clarifier

1 = autorité parentale

2 = autorité parentale conjointe

3 = autorité parentale exclusive

L'autorité parentale repose sur la relation parentale, l'affectation selon le nouveau droit ou la décision d'un tribunal ou d'une autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Concernant les relations parents/enfants, l'information «autorité parentale» doit toujours être fournie.

Le code 1 «autorité parentale» ne doit être utilisé que pour le transfert de cas selon le droit actuel, qui n'établit pas encore de distinction entre l'autorité parentale exclusive et conjointe.

Important: les services de contrôle des habitants ne peuvent garantir l'actualité et l'exactitude des renseignements concernant l'autorité parentale dans le registre des habitants. Les différents utilisateurs de ces données sont responsables du contrôle de la vérification.

Format d'échange:

eCH-0021:careType

4.1.8.8 partner - Partenaire

Renseignements concernant le partenaire, composé des identificateurs et d'une adresse facultative.

4.1.8.8.1 personIdentification – Personne déclarée

Identificateur qui identifie clairement une personne au sein d'un cercle de personnes défini. Le type d'identificateur permet de savoir à quel cercle de personnes l'identificateur correspond.

Format d'échange:

eCH-0044:personIdentificationType

4.1.8.8.2 personIdentificationPartner – Partenaire déclaré

Contrairement à «personIdentification», les informations concernant le sexe et la date de naissance sont facultatives pour personIdentificationPartner.

Format d'échange:

eCH-0044:personIdentificationLightType

4.1.8.8.3 partnerIdOrganisation – Organisation déclarée

Identificateur d'une organisation, par exemple autorité de DPEA, qui est transmise comme partenaire.

Format d'échange:

eCH-0011:partnerIdOrganisationType

4.1.8.8.4 address – Adresse

Adresse du partenaire. Il peut s'agir ici de l'adresse d'une personne ou d'une organisation.

Format d'échange:

eCH-0010:mailAddressType

4.1.8.8.5 relationshipValidFrom – Relation valable à partir de

Date à partir de laquelle les renseignements concernant Relation sont valables.

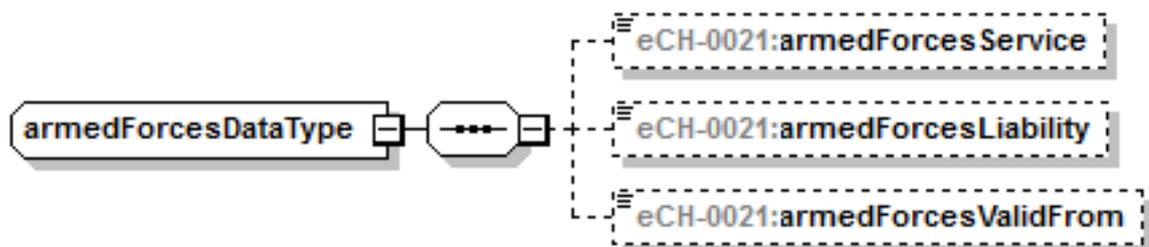
Format d'échange:

xs:date

4.1.9 armedForcesData – Renseignements sur l'obligation de service militaire

Les caractéristiques suivantes concernant l'obligation de service militaire sont inscrites.

- Obligation de service militaire oui/non (facultatif) – armedForcesService, voir chapitre 4.1.9.1
- Obligation de service militaire de remplacement oui/non (facultatif) – armedForcesLiability, voir chapitre 4.1.9.2
- Renseignements sur l'obligation de service militaire valable à partir de (facultatif) – armedForcesValidFrom, voir chapitre 4.1.9.3



4.1.9.1 armedForcesService – Obligation de service militaire

Déclare si la personne est assujettie à une obligation de service militaire (oui) ou pas (non).

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.9.2 armedForcesLiability - Obligation de service militaire de remplacement

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service militaire de remplacement.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.9.3 armedForcesValidFrom – Renseignements sur l'obligation de service militaire valable à partir de

Date à partir de laquelle les renseignements concernant l'obligation de service militaire sont valables.

Format d'échange:

xs:date

4.1.10 civilDefenseData –Renseignements sur l'obligation de service de protection civile

Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile.

- Obligation de service de protection civile oui/non (facultatif) – civilDefense, voir chapitre 4.1.10.1
- Renseignements sur l'obligation de service de protection civile valable à partir de (facultatif) – civilDefenseValidFrom, voir chapitre 4.1.10.2



4.1.10.1 civilDefense – Obligation de service de protection civile

Déclare la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service de protection civile.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.10.2 civilDefenseValidFrom - Obligation de service de protection civile valable à partir de

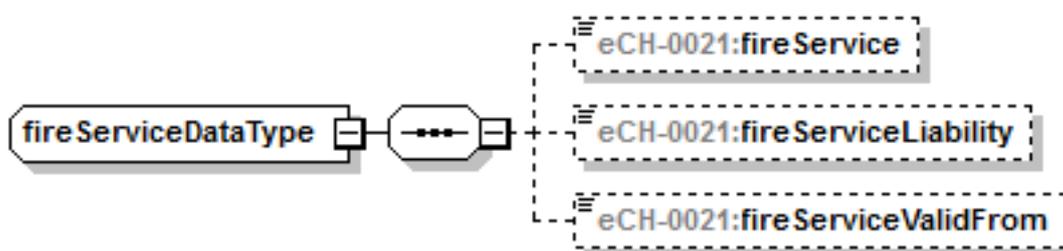
Date à partir de laquelle les renseignements concernant l'obligation de service de protection civile sont valables

Format d'échange:

xs:date

4.1.11 fireServiceData – Renseignements sur l'obligation de service de feu

- Obligation de service de feu oui/non (facultatif) – fireService, voir chapitre 4.1.11.1
- Obligation de service de feu de remplacement oui/non (facultatif) – fireServiceLiability, voir chapitre 4.1.11.2
- Renseignements sur l'obligation de service de feu valable à partir de (facultatif) – fireServiceValidFrom, voir chapitre 4.1.11.3



4.1.11.1 fireService – Obligation de service du feu

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service du feu.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.11.2 fireServiceLiability – Obligation de service du feu de remplacement

La personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service du feu.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.11.3 fireServiceValidFrom – Renseignements sur l'obligation de service du feu valable à partir de

Date à partir de laquelle les données concernant l'obligation de service du feu sont valables.

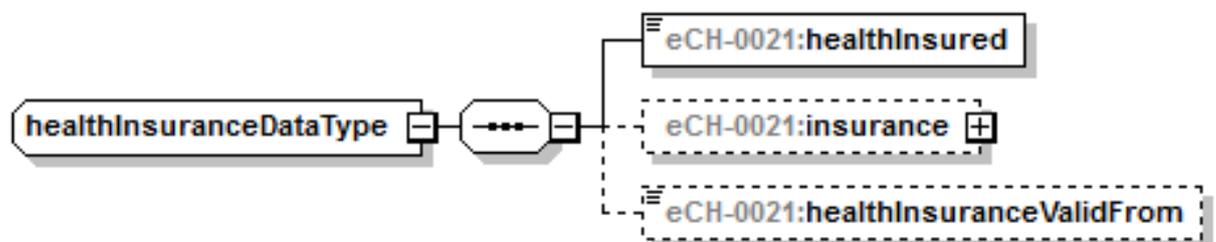
Format d'échange:

xs:date

4.1.12 healthInsuranceData – Renseignements sur l'assurance maladie

Renseignements sur la caisse maladie / l'assurance maladie. Concernant les renseignements sur la caisse maladie / assurance maladie, il est possible de livrer uniquement le nom de l'institut ou l'adresse complète.

- Détenteur d'une assurance maladie oui/non (obligatoire) – healthInsured, voir chapitre 4.1.12.1
- Assurance maladie (facultatif) – insurance, voir chapitre 4.1.12.2
- Renseignements sur l'assurance maladie valable à partir de (facultatif) – healthInsuranceValidFrom, voir chapitre 4.1.12.3



4.1.12.1 healthInsured – Détenteur d'une assurance maladie

Déclare si la personne est détentrice (oui) ou pas (non) d'une assurance de base auprès d'une caisse maladie.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.12.2 Insurance – Assurance maladie

Renseignements sur l'institution auprès de laquelle la personne détient une assurance maladie. A cet égard, il est possible de transmettre soit uniquement le nom de l'institution, soit l'adresse complète selon [eCH-0010].

Format d'échange:

eCH-0021:baseNameType
ou
eCH-0010:organisationMailAddressType

4.1.12.3 healthInsuranceValidFrom – Renseignements sur l'assurance maladie valable à partir de

Date à partir de laquelle les renseignements concernant l'assurance maladie sont valables.

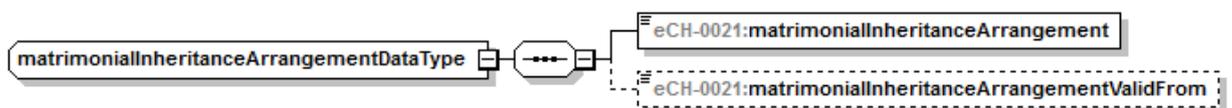
Format d'échange:

xs:date

4.1.13 matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux

Renseignements sur les accords matrimoniaux et/ou successoraux.

- Accords matrimoniaux et/ou successoraux oui/non (impératif) – matrimonialInheritanceArrangement, voir chapitre 4.1.13.1
- Valable à partir de (facultatif) – matrimonialInheritanceArrangementValidFrom, voir chapitre



4.1.13.2

4.1.13.1 matrimonialInheritanceArrangementData - Accords matrimoniaux et/ou successoraux

Déclare si il existe (oui) ou pas (non) des accords matrimoniaux et/ou successoraux pour la personne.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

4.1.13.2 matrimonialInheritanceArrangementValidFrom – Date valable à partir de Accords matrimoniaux et/ou successoraux

Date à partir de laquelle les renseignements sur les accords matrimoniaux et/ou successoraux sont valables.

Format d'échange:

xs:date

5 Compétence et mutation

La mise à jour de la présente norme incombe au groupe spécialisé Contrôle des habitants eCH.

6 Considérations de sécurité

La définition des formats d'échange ne soulève pas en soi de problèmes en matière de sécurité. Les autorités qui souhaitent échanger, par voie électronique, les données spécifiées dans le présent document, doivent s'assurer que les bases légales requises existent. La confidentialité et l'intégrité des données échangées doivent être garanties.

7 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

8 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0006]	eCH-0006 - Norme concernant les données Catégories d'étrangers
[eCH-0007]	eCH-0007 - Norme concernant les données: communes
[eCH-0008]	eCH-0008 - Norme concernant les données: Etats et territoires
[eCH-0010]	eCH-0010 – Norme concernant les données: adresse postale des personnes naturelles, sociétés, organisations et autorités
[eCH-0011]	eCH-0011 - Norme concernant les données Données concernant les personnes
[eCH-0044]	eCH-0044 - Norme concernant les données Echange d'identifications de personne
[eCH-0046]	eCH-0046 – Norme concernant les données Contact
[UML]	Unified Modeling Language (UML). Version 1.5. Object Management Group.
[XSD]	Schéma XML Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001. Schéma XML Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2 mai 2001.

Annexe B – Collaboration & vérification

Aeberhard Katrin, membre de la direction ASSH
Binder Beat, canton de Fribourg
Brunner Christian, canton de Soleure
Bucher Huwyler Erika, Association suisse des services des habitants ASSH
Bürgi Marcel, VRSG
Egloff Andrea, Ruf Informatik AG
Geiger Viktor, canton d'Argovie
Grogg Peter, Bedag Informatik AG
Gubler Petra, Information Factory AG
Huber Hans, Ruf Informatik AG
Kauer Urs, CSI-DFJP
Kneubühl Cornelia, VEMAG Computer AG
Koller Thomas, InnoSolv AG (NEST)

Kummer Patrick, OFS
Kupferschmid Andrea, canton de Berne
Laube Erich, ELCA Informatik AG
Lehmann Paschi, VEMAG Computer AG
Meier Regula, Bedag Informatik AG
Meile Benjamin, InnoSolv AG (NEST)
Meili Roger, ville de Zurich
Morel Denis, Swiss Post Solutions AG
Moresi Enrico, Lustat Statistik Luzern
Müller Stefan, Informatik Leistungszentrum Obwald et Nidwald
Podolak Stefan, OFS
Naef Hanspeter, CdC
Roth Philipp, Deloitte Consulting AG
Schürmann Carmela, ville de Zurich
Steimer Thomas, OFJ
Stingelin Martin, Stingelin Informatik
Stucky Leo, canton de Zürich
Sulzer Daniela, Hürlimann Informatik AG

Annexe C – Abréviations

Annexe D – Glossaire

Annexe E – Modifications par rapport à la version 6.0

- Adaptations sur la base du modèle de données restructuré, constitution de blocs (contenu, aucune modification technique)
- Adaptation à la représentation des normes actuelles du groupe spécialisé Contrôle des habitants (graphiques repris pour le schéma XML, format d'échange technique décrit)
- RfC 2012-1: compléter les articles de loi pour baseOnLaw
- RfC 2013-2: les relations de tutelles peuvent être livrées sans partenaire.
- RfC 2013-20: nouvel article de loi 306 pour baseOnLaw
- RfC 2013-25: Complément par basedOnLawAddon

- RfC 2014-79: Blocage des documents et blocage des renseignements changés en impératif.
- Prise en compte des feedbacks de la consultation publique.

Annexe F – Eléments

Elément	Désignation sur le schéma	Désignation pour l'utilisation dans les masques de saisie
Justificatif officiel nom des parents	officialProofNameOfParentYesNo	Justificatif officiel nom des parents
Employeur	Employer	Employeur
Lieu de l'employeur	placeOfEmployer	Lieu de l'employeur
Lieu de travail	placeOfWork	Lieu de travail
Activité professionnelle	occupationType	Activité professionnelle
Désignation d'une autre confession	otherReligion	Désignation d'une autre confession
Désignation de l'activité professionnelle	jobTitle	Désignation de l'activité professionnelle
Relation	relationshipType	Relation
Blocage des données	dataLock	Blocage des données
Autorité parentale	care	Autorité parentale
Date de libération	expatriationDate	Date de libération
Statut professionnel	kindOfEmployment	Statut professionnel
Date d'acquisition	naturalizationDate	Date d'acquisition
Cause d'acquisition	reasonOfAcquisition	Cause d'acquisition
Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	basedOnLaw	Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte
Nom de la mère	nameOfMother	Nom de la mère
Nom du père	nameOfFather	Nom du père
Nom dans le passeport étranger	nameOnPassport	Nom dans le passeport étranger
Blocage des documents	paperLock	Blocage des documents
Restriction droit de vote au niveau fédéral	restrictedVotingAndElectionRightFederation	Restriction droit de vote au niveau fédéral
Titre	Title	Titre
Type de relation	typeOfRelationship	Type de relation

Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine	originAddon	Renseignements complémentaires sur le lieu d'origine
Renseignements complémentaires sur les personnes	personAddon	Renseignements complémentaires sur les personnes
Prénoms dans le passeport étranger	firstNameOnPassport	Prénoms dans le passeport étranger
Articles de loi supplémentaires	basedOnLawAddOn	Articles de loi supplémentaires

Annexe G – Dépendances

Les documentations des normes dépendantes peuvent être consultées via les liens directs sur le site www.ech.ch.

[eCH-0006-2-0](#)

[eCH-0007-5-0](#)

[eCH-0008-3-0](#)

[eCH-0010-5-1](#)

[eCH-0011-8-1](#)

[eCH-0044-4-1](#)

[eCH-0135-1-0](#)

